



PROCÈS-VERBAL de la séance du Comité administratif de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue à la salle du Conseil située au 1767, rue Principale, Saint-Michel, le lundi 13 juillet 2026 à compter de 17h00

Sont présents(e)s : Monsieur Alexandre Bastien, Conseiller régional
Madame Chantale Pelletier, Conseillère régionale
Monsieur Guy-Julien Mayné, Conseiller régional
Monsieur Jean-François Boire, Conseiller régional
Monsieur Jean-Guy Hamelin, Conseiller régional
Monsieur Yves Boyer, Préfet

Sont absents(e)s : Madame Sylvie Gagnon-Breton, Conseillère régionale

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Préfet, monsieur Yves Boyer.

Est également présente :

Madame Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière trésorière

Monsieur Bruno Paquette, Maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

Monsieur Mario Martin, Directeur du service de sécurité incendie

Monsieur Daniel Prince, Consultant

CA20260770 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, M. Yves Boyer, préfet et président de la séance, déclare la séance du comité administratif ouverte à 17h.

CA20260771 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Boire

APPUYÉ PAR : monsieur Guy-Julien Mayné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du Comité administratif de la MRC des Jardins-de-Napierville, avec la modification proposée :

- Reporter le point 9.4 - Organisation des espaces administratifs du Service de prévention et de sécurité incendie

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CA20260772 4.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : monsieur Alexandre Bastien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du Comité administratif du 8 juin 2026, tel que déposé.

5. OPÉRATIONS

CA20260773 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL - JUIN 2026

La directrice générale procède au dépôt officiel du rapport mensuel du service de sécurité incendie du mois de juin 2026.

6. FORMATION

7. PRÉVENTION

CA20260774 7.1. EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicien en prévention des incendies est vacant depuis le 29 juin 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé du directeur du service de sécurité incendie, du coordonnateur de la prévention incendie par intérim et du directeur des services administratifs, suite à l'étude des curriculums vitae reçus et des entrevues réalisées réalisés le 12 juin dernier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR: monsieur Jean-Guy Hamelin

APPUYÉ PAR: monsieur Guy-Julien Mayné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le comité administratif autorise l'embauche de monsieur Jesse Salois au poste de technicien en prévention des incendies;

QUE cette embauche soit effective à partir du 20 juillet 2026;

QUE les conditions d'embauche de monsieur Jesse Salois soient celles édictées dans la lettre d'embauche conformément à la politique salariale et administrative de la MRC.

8. RESSOURCES MATÉRIELLES

CA20260775 8.1. RÉGULARISATION D'ACHATS D'HABITS DE COMBAT 2026

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie en matière de remplacement d'habits de combat pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE certains achats ont été effectués au cours de l'année 2026 afin d'assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation administrative et budgétaire de ces acquisitions;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Boire

APPUYÉ PAR : monsieur Guy-Julien Mayné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER les achats d'habits de combat effectués en 2026, totalisant 33 092.11 \$ taxes incluses.

D'ENTÉRINER également la mise en production de cinq (5) habits de combat additionnels liés aux besoins du Service de sécurité incendie pour une somme de 18 413.25\$ taxes incluses.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA20260776

9.1. ANNULATION ET ÉMISSION DE CARTE DE CRÉDIT – DIRECTEUR INCENDIE

CONSIDÉRANT que le 9 février 2026, le conseil d'administration a adopté une résolution autorisant monsieur Benoit Smaha à détenir une carte de crédit à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2026, monsieur Mario Martin agit à titre de directeur incendie;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Martin détient la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement ADM-175 et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les autorisations liées à la carte de crédit afin qu'elles reflètent la personne occupant désormais cette fonction;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR : madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Guy Hamelin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ABROGER la résolution no. CA20260222 adoptée le 9 février 2026 autorisant monsieur Benoit Smaha à détenir une carte de crédit;

D'AUTORISER l'annulation de la carte de crédit émise au nom de monsieur Benoit Smaha;

D'AUTORISER l'émission d'une carte de crédit au nom de monsieur Mario Martin, directeur incendie, conformément à la délégation du pouvoir de dépenser prévue au règlement ADM-175 et ses amendements.

CA20260777

9.2. AUTORISATION DE L'UTILISATION DE LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la MRC Jardins-de-Napierville a récemment procédé à des ajustements mineurs à son logo afin de refléter sa nouvelle signature organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la croix de Malte constitue l'élément central de l'identité visuelle du Service de sécurité incendie et qu'elle est universellement reconnue comme un symbole de dignité, d'honneur et de courage associé à la profession de pompier;

CONSIDÉRANT QUE la croix de Malte est désormais mise en valeur par huit points distincts représentant la loyauté, la galanterie, l'observation, le tact, la persévérance, la sympathie, l'explicitation et la dextérité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle version du logo intègre, au centre de la croix de Malte, une portion de la nouvelle signature de la MRC afin d'assurer l'uniformité de l'image institutionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le logo a également été bonifié afin de représenter les principales composantes et expertises du Service, notamment par l'ajout de l'année de création du Service dans la partie supérieure, de la croix de vie associée à la spécialité de premiers répondants dans la partie inférieure, d'une échelle portative et d'une gaffe dans la partie gauche ainsi que d'un outil de désincarcération dans la partie droite;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite diffuser cette nouvelle identité visuelle à l'ensemble du personnel et éventuellement l'utiliser sur les

uniformes ainsi que sur les véhicules du Service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire entériner officiellement, par résolution, les deux nouvelles moutures de son identité visuelle, soit la version argent destinée au personnel syndiqué ainsi qu'au personnel de la division prévention incendie, et la version dorée destinée à l'équipe de direction, incluant le cas échéant l'État-major;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Boire

APPUYÉ PAR : madame Chantale Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC Jardins-de-Napierville entérine les deux nouvelles versions du logo du Service de sécurité incendie, soit la version argent et la version dorée, telles que présentées;

QUE le logo mis à jour puisse être diffusé à l'ensemble du personnel du Service de sécurité incendie et utilisé progressivement sur les uniformes, les véhicules et tout autre support officiel jugé approprié par la MRC;

QUE la direction générale, en collaboration avec la direction du Service de sécurité incendie, soit autorisée à prendre toute mesure nécessaire pour assurer l'application de la présente résolution et la mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle.

CA20260778

9.3. MANDAT À LA FIRME DUNTON RAINVILLE – GRIEFS DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-RÉMI

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année 2026, l'Association des pompiers de Saint-Rémi a déposé plusieurs griefs qui sont en cours de traitement;

CONSIDÉRANT QUE ces griefs soulèvent des questions de droit, d'interprétation conventionnelle et de principe qui justifient une analyse et une représentation juridiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Jardins-de-Napierville souhaite être représentée par une firme d'avocats afin d'assurer la défense de ses droits et intérêts dans le cadre de ces dossiers;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR : madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Guy Hamelin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la firme Dunton Rainville afin de représenter la MRC Jardins-de-Napierville dans le cadre de tous les griefs déposés par l'Association des pompiers de Saint-Rémi depuis le début de l'année 2026, ainsi que dans toute étape connexe de négociation, médiation, préparation ou arbitrage;

D'AUTORISER la firme Dunton Rainville à poser tous les gestes nécessaires à la sauvegarde des droits et intérêts de la MRC Jardins-de-Napierville dans ces dossiers, sous réserve des autorisations requises par la loi et des décisions du conseil lorsqu'applicables.

9.4. ORGANISATION DES ESPACES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE - REPORTÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. **VARIA**

CA20260779 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR : madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-François Boire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER la séance à 17h13.



Yves Boyer, préfet



Amélie Latendresse, directrice
Générale et greffière-trésorière